



Vendredi 25/09/20

## La Ville de Bruxelles propose un service d'interprétation en langue des signes pour les services Population et Etat civil

**Dans le cadre de son Plan d'action Handicap, Inclusion et Accessibilité, la Ville de Bruxelles propose un nouveau service à sa population, plus particulièrement aux personnes sourdes et malentendantes. Une interprétation en langue des signes sera désormais disponible dans les services Population et Etat civil de la Ville de Bruxelles. Ce service sera accessible au Centre administratif de la Ville ainsi que dans les antennes qui se situent à l'avenue Louise, à Laeken et à Neder-Over-Heembeek.**

La Ville de Bruxelles s'est engagée depuis plusieurs années à créer les conditions pour permettre aux personnes handicapées de vivre et s'épanouir sur son territoire. La Ville y travaille d'arrache-pied, considérant que l'autonomie de la personne constitue la condition indispensable à l'exercice de sa citoyenneté.

Le plan d'action « Handicap, Inclusion et Accessibilité Universelle 2018-2020 » <https://www.bruxelles.be/plan-daction-handicap-inclusion-et-accessibilite> est le résultat d'un travail considérable réalisé en commun par le Conseil Consultatif de la Personne Handicapée (CCPH), les collaborateurs de l'administration et le Collège des Bourgmestre et Echevins. C'est dans la lignée de cet ambitieux projet que ce nouveau service voit le jour.

*« Ce dispositif est une première en Région bruxelloise, nous sommes la deuxième Ville en Belgique à offrir ce service ! Mon souhait est de parvenir à une meilleure inclusion des personnes porteuses de handicap qui s'adresseraient à la Ville. La mise en place de ce service n'est pas une finalité mais un nouveau pas en avant, il faut poursuivre les projets qui mèneront à une société de plus en plus inclusive. »* dit Khalid Zian, Echevin de l'Egalité des chances.

*« L'objectif est que les personnes porteuses de handicap rencontrent le moins d'obstacles possible pour accéder à nos services. C'est, bien sûr, un minimum ! L'idée plus générale derrière ce projet, est bien entendu de rendre le quotidien de ces Bruxellois plus facile »,* explique Ahmed El Ktibi, Echevin de l'Etat civil et de la Population à la Ville de Bruxelles.

Le service proposé consiste dans l'interprétation à distance pour des entretiens entre les personnes sourdes ou malentendantes et les employés de la Ville de Bruxelles. Les employés disposeront d'une tablette qui les mettra en relation avec un interprète en langue des signes. La personne sourde ou malentendante qui en fait la demande sera en contact visuel avec l'interprète qui apparaîtra sur l'écran de la tablette, tandis que l'employé de la Ville sera en communication vocale via les micros et les écouteurs de la tablette. Cette nouveauté permet donc aux citoyens qui en expriment le besoin de réaliser leurs démarches administratives en toute autonomie.

Selon la Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB), en 2016, nous comptons 105.722 personnes sourdes ou malentendantes en Région de Bruxelles-Capitale, soit près de 9% de la population. Un nombre important de personnes pourrait donc bénéficier de cette avancée.

Pour bénéficier de ce service, il suffit d'envoyer un e-mail à l'adresse suivante : [Contact.Demo@brucity.be](mailto:Contact.Demo@brucity.be) . Le service d'interprétation en langue des signes sera disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00. Il est mis en place en collaboration avec Relais Signes (<http://www.relais-signes.be/>) pour les francophones et *Vlaams Communicatie Assistentie Bureau voor Doven* pour les néerlandophones (<http://www.cabvlaanderen.be/>).

#### **Contacts presse**

Cabinet Ahmed El Ktibi : Fabrice Voogt – 0478 04 40 12 – [fabrice.voogt@brucity.be](mailto:fabrice.voogt@brucity.be)

Cabinet Khalid Zian : Florence Cabrera – 0475 48 50 54 – [florence.cabrera@brucity.be](mailto:florence.cabrera@brucity.be)